

*L'appui à l'entrepreneuriat en Algérie à partir du
dispositif de l'ANSEJ*

Amina Meziane : Université M'hamed Bougara Boumerdes

Résumé : Pour son importance dans le développement économique, l'appui à l'entrepreneuriat est devenu une constante des politiques économiques aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, dans les économies de marché que dans les pays en transition. L'objectif de ce travail est d'exposer l'état des lieux de l'appui à l'entrepreneuriat en Algérie.

Ainsi, nous nous intéressons dans cet article au rôle et à l'apport des dispositifs d'appui et d'accompagnement, notamment le dispositif ANSEJ. Il s'agit d'avancer les éléments essentiels du domaine d'appui à l'entrepreneuriat, l'évolution de ce dernier et les contraintes qui entravent son essor effectif.

Mots clés : *Entrepreneuriat et PME/TPE, Appui, Dispositif d'appui et d'accompagnement, ANSEJ, Algérie.*

Abstract: For its importance in economic & social development, support for entrepreneurship has become a constant of economic policies, both in developed countries & developing countries, in market economies & in countries in transition. The objective of this work is to present and explain the statutes of supports for entrepreneurship in Algeria.

Thus, we focus in this article on the role and contribution of support & accompaniment facilities, including ANSEJ. For that, we will expose the essential elements of support for entrepreneurship in Algeria, its development and the constraints that hinder its effective development.

Key words : Entrepreneurship & SMEs/TPE, Support, Support & accompaniment Facility, ANSEJ, Algeria.

Introduction

L'entrepreneuriat est un phénomène à la fois économique et social où l'entrepreneur en représente le personnage clé comme l'indique Bruyat : « the essence of entrepreneuriat is the entrepreneur » (DAVAL et al., 1999, p126.), néanmoins, ce dernier ne puisse exercer pleinement ses capacités et ses aptitudes que dans la mesure où son environnement favorise ses engagements. Pour son importance dans

le développement économique, l'appui¹ à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat en général est devenu une constante des politiques économiques aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, dans les économies de marché que dans les pays en transition.

En Algérie, l'entrepreneuriat a évolué au rythme des réformes économiques qu'a connu le pays depuis 1989. Cependant, avec un taux de 20 entreprises par 1000 habitants en 2012 (BOUZAR, 2014, p16.), contre une moyenne de 45 entreprises pour 1000 habitants dans les pays développés (MERZOUK, 2009), une dynamique entrepreneuriale réelle a du mal à s'enclencher (AKNINE, FERFERA 2014, p66.) au moment où les différentes politiques économiques veulent faire de l'entrepreneuriat un vecteur de création de richesse et d'emplois. Dans un environnement contraignant, ces politiques économiques sont traduites par une série de mesures incitatives et de création de différents dispositifs et d'organismes chargés de promouvoir les PME et l'entrepreneuriat en général. Dans cette perspective, nous nous intervenons sur le rôle que peut jouer les dispositifs d'appui et d'accompagnement, notamment l'ANSEJ, dans le développement entrepreneurial en Algérie.

Ainsi, cet article s'intéresse à l'étude du développement de l'entrepreneuriat en Algérie et à mettre en exergue le rôle que joue l'ANSEJ comme un dispositif d'appui et d'accompagnement à l'entrepreneuriat. Dans cette perspective, nous avons structuré notre article autour de trois axes principaux : le premier est consacré à la présentation de l'évolution de l'entrepreneuriat en Algérie et aux différentes mesures entreprises pour son développement ; le deuxième s'interroge sur le dispositif d'appui et d'accompagnement à l'entrepreneuriat, ce qui nous amène dans un troisième axe à l'étude et l'analyse en détail de ce que l'ANSEJ a réalisé dans ce domaine.

1. Etat des lieux de l'appui à l'entrepreneuriat en Algérie

L'entrepreneuriat en Algérie est en pleine expansion grâce aux réformes économiques qui ont régi la transition du pays d'une économie socialiste à une économie de marché depuis les années 1990.

¹ On entend par appui à l'entrepreneuriat toute mesure (prise par les pouvoirs publics essentiellement) d'aide, de support, de soutien et d'accompagnement pour une création ou développement d'une entreprise.

1.1 Evolution, croissance et contraintes de l'entrepreneuriat en Algérie

1.1.1 Evolution de la réglementation de l'entrepreneuriat en Algérie

Nous pouvons distinguer trois périodes caractérisant l'évolution des politiques en faveur de l'entrepreneuriat en Algérie :

- *Jusqu'à la fin des années 1980* : l'Etat était le principal entrepreneur et employeur (MELBOUCI, 2008) où il favorisait l'établissement et la croissance des grandes entreprises alors que les PME et les initiatives privées étaient marginalisées et découragées. De ce fait, la dynamique entrepreneuriale était faible ;

- *Dans les années 1990* : Après le contre choc pétrolier de 1986, l'Algérie a connu une croissance du chômage et une décroissance de l'investissement productif de l'Etat. Cette situation a obligé le pays, sous la pression du FMI (Fond Monétaire International) et de la Banque Mondiale, à s'orienter vers la libération de l'économie et l'Etat devient un agent facilitateur et accompagnateur de l'initiative privée qui se présentait comme la seule issue pour créer de l'emploi et de la richesse (AKNINE, FERFERA 2014, p68.). Ainsi, une série de lois et de dispositifs mis en place et un nouveau cadre législatif qui régit l'économie algérienne à l'exemple du code de la promotion de l'investissement en 1993. En conséquence, près de 75% des PME recensées en 2005 ont été créées après ce nouveau code ;

- *Depuis 2001* : suite aux bons résultats des réformes précédentes, l'Etat a prolongé en 2001 la loi d'orientation sur la promotion de l'entrepreneuriat privé par l'ordonnance relative au développement de l'investissement (Ordonnance N° 01/03 du 20/08/2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI (Loi N° 01/18 du 12/12/2001) qui était de leurs objectifs : la facilitation administrative de la création d'entreprises, la création d'un Fonds de Garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME/PMI, la création du Conseil National de l'Investissement (CNI), et la suppression de la distinction entre investissements publics et investissements privés en remplaçant l'APSI par l'ANDI (Agence nationale de développement industriel). Suite à ces lois, le poids de la PME/PMI a nettement augmenté, le nombre a plus que doublé, et la densité a presque quadruplé. Les statistiques

disponibles indiquent que plus de la moitié des PME/PMI ont été créés entre 2001/2007 (AYAD et al., 2009, p10).

Enfin, aujourd'hui la création de la TPE/PME/PMI occupe une position de premier plan dans le processus de développement algérien et l'entrepreneur est mis au centre de la réflexion pour l'élaboration des politiques de développement (FIRLAS, 2012, p105).

1.1.2 Dynamiques et caractéristiques de l'entrepreneuriat en Algérie

L'ouverture économique amorcée en 1989 a entraîné un essor remarquable de l'entrepreneuriat en Algérie bien qu'elle reste en retard par rapport aux autres pays en termes de densité des PME qui était de 10 pour 1000 habitants en 2005 et s'élève à 20 en 2012 alors que le taux le plus faible est de 45 PME (DAOUD, 2009, p7). Cependant, l'entrepreneuriat n'est pas synonyme de petite entreprise (CAPRON, 2009, p14), mais certes, cette dernière en constitue un véhicule essentiel du phénomène où la structure de l'économie algérienne est dominée par les micro-entreprises avec un taux moyen de 97% (KADI, 2013, p5) des PME et le nombre moyen de personnes employées par entreprise est de 03 personnes (MERZOUK, 2009).

Le nombre des PME connaît une croissance continue et a pratiquement triplé, il est passé de 120 000 en 1990 à près de 700 000 en 2011, et à 711 275 en 2012, soit près de 47000 PME sont créées chaque année bien que cette dynamique diffère d'une année à l'autre avec un taux d'évolution moyen de 10% où l'année 2008 ; qui a été marquée par le renforcement des capacités des institutions de soutien et d'accompagnement des PME ; a enregistré un taux très élevé de 26% alors que l'année 2011 a enregistré le taux le plus faible de 6,6% par rapport à l'an 2010.

Tableau n° 1 : Evolution des PME entre 2001 et 2012

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PME privée	179 893	189552	207949	225449	245842	269806	293946	392013	408155	***	***	***
activité artisanale	***	***	79850	86732	96072	106222	116347	126887	162085	***	***	***
Total	***	***	287799	312181	341914	376028	410293	518900	570240	617955	658737	711275
variation	***	***	***	24382	29733	34114	34265	108607	51340	47715	40782	52538
% de variation	***	***	***	8,47%	9,52%	9,98%	9,11%	26,47%	9,89%	8,37%	6,60%	7,98%

Source : établi par l'auteur à partir des données du ministère de la PME et de l'artisanat.

Par ailleurs, le mouvement des radiations et de réactivation est très faible. Les données économiques présentées dans le tableau n°1 mettent en évidence cette dynamique croissante du développement des PME et des TPE :

A côté des statistiques officielles, il faut signaler qu'il existe une très grande partie des entreprises (35% du marché) (SI LEKHAL, 2012, p51) qui exercent dans *l'informel* et décourage les investissements productifs source d'innovation bien que l'absence d'un statut juridique ne signifie pas l'absence de l'entrepreneuriat (VERSTREATE, FAYOLLE 2005, p37).

1.1.3 Les contraintes de développement de l'entrepreneuriat en Algérie

Jusqu'à présent, le secteur des PME et de l'entrepreneuriat en générale en Algérie souffre d'un certain nombre de contraintes, il s'agit particulièrement des domaines suivants :

- **L'environnement institutionnel** : qui est encore peu favorable au développement de l'entrepreneuriat et de créations nouvelles, la dégradation des classements de l'Algérie dans les études de Doing Business en matière de facilitation des affaires et des réformes confirme cette situation : (152^{ème} en 2013, en 147^{ème} en 2014 et en 154^{ème} position en 2015) (Doing Business, 2015). Pour créer une nouvelle activité, l'entrepreneur algérien doit réaliser 13 procédures nécessitant une moyenne de 22 jours, il paye ses impôts 27 fois en moyenne de 451 heures par année, alors que 40% d'entre eux ne trouvent pas le foncier industriel pour l'implantation de leurs projets (Doing Business, 2015, P8). Ce climat détourne l'énergie, le temps et les moyens des entrepreneurs des activités plus productives.

- **Le financement** : C'est la première contrainte qui entrave la pratique de l'entrepreneuriat en Algérie comme ailleurs. Cette contrainte revêt plusieurs aspects :

➤ **le besoins financier** : il recouvre le besoin de financement à court terme, besoin de financement de démarrage (investissement) et besoin de financement à moyen et à long terme (croissance) où il n'existe pas un marché financier destiné aux PME/TPE et activités artisanales pour recouvrir tous ces différents besoins de financement².

² Il est à souligner que les dispositifs d'aide et d'appui à l'entrepreneuriat diffèrent des institutions financières puisque ces dispositifs interviennent essentiellement au moment de la création de l'entreprise et conjugue financement et assistance technique.

➤ *l'efficacité et l'accessibilité aux sources de financement* : il s'agit de difficultés en termes de garanties, d'exigences administratives, de procédures trop longues et compliquées et d'une aversion très importante au risque auprès du secteur privé qui bénéficie de 29 % seulement des prêts bancaires contre 71 % pour le secteur public.

➤ *la nature du financement* : les difficultés d'accéder aux organismes financiers obligent les entrepreneurs algériens à recourir au financement informel. Cet autofinancement est largement utilisé dans la majorité des petites entreprises (jusqu'à 80%) (MADOUI, GILLET 2005).

En effet, les contraintes liées au financement sont pour deux raisons : le niveau de risque élevé et l'insuffisance de la rentabilité de l'opération (les prêts sont relativement de faible montant) au regard des coûts de transaction occasionnés (BOUZAR C, 2014, p10). De plus, les instruments alternatifs de financement des PME (tel que le marché financier, le capital risque et Business Angel) sont inexistantes ou peu développés.

- *Le foncier industriel* : qui est une ressource rare en Algérie ajoutant sa cherté, la longueur et la lourdeur des procédures pour y accéder, le manque de transparence et la multiplication des intervenants (malgré la création du guichet unique CALPI)... sont autant les facteurs inhibant toute nouvelle création d'activité.

- *L'accès à l'information* : l'économie algérienne est caractérisée par un manque flagrant en matière de disponibilité de l'information (MADOUI, BOUKRIF 2009). Cette contrainte est le résultat de : absence de banques de données statistiques et d'un système d'informations national ; manque de données et des études de marché (national, régional et local) ; difficultés d'accès aux sources d'informations spécialisées et à Internet ; indisponibilité de données et d'orientations sur les opportunités d'investissements et manque d'informations sur la concurrence et les pratiques des opérateurs économiques.

- *Les compétences et la formation* : Pour devenir entrepreneur, la formation et l'apprentissage sont indispensables pour garantir la pérennité des entreprises. Selon les études de GEM, l'Algérie possède un taux faible d'adultes possédant les connaissances et les compétences nécessaires pour entreprendre. Au fait, très peu d'institutions d'enseignement supérieur notamment étatiques qui proposent des formations en entrepreneuriat en post-graduation et

encore moins nombreuse avant la post-graduation. Par ailleurs, la structure de l'entrepreneuriat en Algérie (dominance des TPE et des activités artisanales) ne permet pas le développement des compétences spécialisées (BOUHANNA, TABET AOUEL 2010, p7).

- *L'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale* : la culture entrepreneuriale influe sur les perceptions et les attitudes positives des individus à l'égard de l'entrepreneuriat. Cette culture paraît avoir connu une certaine amélioration après des décennies d'économies étatisées où le symbole de la réussite et de la stabilité était de travailler dans une entreprise nationale (AKNINE, FERFERA, 2014, p69.) mais, ce fait semble être extrapolé vers l'«auto-emploi » (AKNINE ? 2009). Toutefois, il reste que ces individus créent leurs entreprises par contrainte sociale c'est-à-dire par nécessité et non pas pour exploiter une opportunité d'où l'entrepreneuriat en Algérie est qualifié comme un « entrepreneuriat de survie ».

Dans ce cadre, l'appui à l'entrepreneuriat est une solution préconisée pour promouvoir un environnement favorable au développement entrepreneurial en Algérie.

1.2L'appui à l'entrepreneuriat en Algérie

A partir de l'ensemble des contraintes citées ci-dessus et pour développer et appuyer à l'entrepreneuriat, l'Algérie a mis en place de nouveaux principes en matière de création d'entreprises dans le cadre de ses réformes dans les domaines suivants :

1.2.1 Les mesures d'appui à l'accès au financement

Pour remédier aux carences du marché financier, l'Etat s'est impliqué dans le financement des activités entrepreneuriales à travers l'utilisation de plusieurs instruments pour compenser au moins partiellement l'écart de risque entre grandes et petites entreprises :

- *Création des Fonds de garanties* : tels que le Fonds de Garantie des micro-entreprises (FGAR), l'Agence de Garantie à l'Investissement (AGCI), le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie de Risques Crédit Investissement, la Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement (CGCI/P.M.E.) qui ont pour mission principale garantir les risques encourus par les banques et les établissements financiers dans l'octroi des crédits afin de faciliter l'accès au marché financier par les PME/TPE. De plus, et depuis 2011, l'Etat a relevé le niveau de la garantie et les taux d'intérêt.

- **Les mesures visant le développement de l'activité de capital risque** : et ce par la création des Fonds d'investissement de wilaya en 2006 chargés de participer au capital des petites et moyennes entreprises créées par les jeunes entrepreneurs à hauteur de 49%. Ces Fonds sont gérés par le *Fonds National d'Investissement (FNI, 2009)*, *Financière Algéro-Européenne de Participations (FINALEP, 1991)*, *Algerian Saudi Investment Company (ASICOM, 2004)* et *Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement (SOFINANCE, 2001)*. Mais à l'exception notable du FNI, leur activité de capital investissement demeure encore modeste (portefeuilles de participations peu étoffés et faiblement valorisés).

- **Les mesures visant le développement du microcrédit** : Le microcrédit³ est introduit en 1999 en Algérie, il est géré par l'ANGEM qui vise l'intégration économique et sociale de la population cible à travers la création d'activités de production de biens et services ainsi que d'activités commerciales et d'activités à domicile. Ce microcrédit couvre les dépenses nécessaires au lancement et l'exploitation d'une activité.

- **Les mesures visant le développement de l'activité de crédit-bail** : L'attrait fondamental de ce type de financement est fiscal, puisque tous les loyers considérés comme charges et déductibles de l'assiette de l'IBS au profit du crédit preneur (client) et possibilité d'amortissement accéléré. De plus, tous les biens financés en leasing sont exonérés de TVA d'après la loi de finance 2012. Une année qui a connu aussi la création de deux nouvelles sociétés de leasing, Ijar Leasing Algérie et El Djazair Ijar.

1.2.2 Les mesures prises en matière de fiscalité pour inciter à la création d'entreprise

La pression fiscale a été très amoindrie ces dernières années suite aux différentes mesures fiscales consacrées par la réglementation à travers deux types de régimes d'octroi d'avantages fiscaux pour éviter l'attribution automatiques des avantages.

- **Le régime général** : relatif aux investissements en dehors des zones à développer.
- **Le régime dérogatoire** : il s'agit des investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution

³ Cette approche connaît un franc succès international comme l'atteste le prix nobel de la paix qui récompense en 2006 l'inventeur du microcrédit ou encore la décision de l'ONU de proclamer 2005 année de la micro-finance.

particulière de l'Etat (généralement c'est des zones rurales et isolées) ou celles présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie...etc.

Il s'agit des avantages accordés au titre de réalisation et de l'exploitation du projet tels que des exonérations en matière de droit de douane, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) et de l'impôt sur le revenu global (IRG), franchise de la taxe sur la valeur ajoutée...etc. avec une obligation de réinvestir la part des bénéficiaires correspondant à toutes ces exonérations ou réductions.

Par ailleurs, les promoteurs et les investisseurs peuvent bénéficier des avantages fiscaux œuvrant dans les domaines de l'exportation, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, artisans traditionnels et le tourisme par le biais de différents organes d'appui à la création d'entreprises.

1.2.3 Les mesures d'appui à l'accès au foncier industriel :

Parmi les mesures prises pour la facilitation d'accès au foncier industriel, la création de l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF) en 2007 qui a pour missions la gestion, la promotion, l'intermédiation, l'observation et l'information du foncier aux fins de sa valorisation et l'émergence d'un marché foncier et immobilier libre au titre de la promotion de l'investissement, développer et de réhabiliter des zones d'activité existantes et de créer de nouvelles zones industrielles. En 2012, cette agence a pu répondre à 70% des demandes soit 2 137 ha de foncier pour un montant de 558 milliards DA générant 138 488 emplois soit une augmentation de 53% par rapport à l'an 2011 (BOUZAR, 2014, p14).

Dans la même année, il a été mis en place un comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier (CALPIREF) qui a pour mission de : constituer une banque de données de l'offre foncière au niveau de chaque wilaya ; d'accompagner toute initiative de promotion foncière publique ou privée pour la production de terrains aménagés et équipés destinés à recevoir des investissements; d'évaluer les conditions de fonctionnement du marché foncier local; de proposer la création de nouvelles zones industrielles ou d'activités et de suivre et d'évaluer l'implantation et la réalisation des projets d'investissement.

1.2.4 Les mesures prises dans le cadre de la réglementation des marchés publics

Pour permettre aux entrepreneurs algériens de participer plus activement aux programmes d'investissement publics, il leur a été accordés une marge de préférences de 25% pour les marchés publics portant sur la réalisation de travaux ; l'acquisition de fournitures ; la réalisation d'études et la prestation de services ⁴. Cependant, cette réglementation (régie par le décret du 18/01/2012) n'a eu qu'un impact marginal du fait que les domaines d'activités et les mécanismes réglementaires qui devaient permettre le « contournement » du décret présidentiel du 07/10/2010 portant règlement des marchés publics, ne sont pas explicitement précisés (l'union nationale des investisseurs, 2014).

1.2.5 Des initiatives privées pour la promotion de l'entrepreneuriat en Algérie

La plupart des initiatives privées ont pour objectif la promotion de l'intention et l'esprit d'entreprise par des actions de sensibilisation et la réalisation des concours destinées essentiellement aux jeunes issus des universités à l'exemple de :

- *l'Académie Algérienne de l'Entrepreneuriat* : créée en 2010 qui envisage de créer une chaire d'entrepreneuriat et d'incubateurs au sein des unités de recherche.
- *L'Algerian Start up Initiative (ASI)* : créée en 2009 qui organise annuellement un concours du meilleurs business plan des projet de startups pouvant bénéficier d'une incubation à l'incubateur de Sidi Abdellah à Alger, des séances de conseils et de coaching et d'un fonds d'investissement de la Silicon Valley. Cette même association a pu créer en 2011 le fonds d'investissement privé Casbah Business Angels.
- *L'école Supérieure Algérienne des Affaires (ESAA)* : qui offre au niveau du master la spécialité « Entrepreneur » comprenant les axes suivants : entrepreneuriat, valorisation de la recherche, montage, aide et évaluation du projet.
- Par ailleurs, *l'organisme allemand de coopération GIZ* en collaboration avec le ministère de la PME, ont lancé à Oran le Carrefour du jeune créateur avec un concours de lauréats. Cette

⁴Art 23 décret présidentiel n° 10-236 du 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété par le décret présidentiel n°13-03 du 07/01/2013(J.O. n° 2 du 13/01/2013).

manifestation, destinée à 500 participants et qui en a reçu 3.000 a permis le financement de cinq entreprises sociales très innovantes de jeunes de moins de 30 ans (programme d'appui aux PME/PMI, 2012).

2. Quel rôle pour l'ANSEJ dans l'appui et l'accompagnement à l'entrepreneuriat

Il existe plusieurs organismes et dispositifs dans le domaine d'appui à l'entrepreneuriat et des PME. Nous pouvons citer entre autres : L'agence nationale de développement de la PME (ANDPME), Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME, La Caisse de Garantie des crédits à l'investissement des PME, Conseil National Consultatif (CNC) ou encore les Chambres Nationales de Commerce et d'Industrie (CACI), les Pépinières d'entreprises, les Centres de Facilitation, Fonds National de la Zakat, Fond National de Promotion des Activités Artisanales (FNPAAT), Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement technologique (ANVREDET), Agence de Développement Social (ADS)...etc.

Cependant, à notre niveau, nous nous intéressons juste aux organismes d'appui et d'accompagnement à la création d'entreprise. Il s'agit des dispositifs de l'ANDI, la CNAC, l'ANGEM et l'ANSEJ. Ces dispositifs, même s'ils diffèrent en matière du montant de crédit et de la population cible, ils se caractérisent par leur accès facile où leurs conditions d'éligibilité sont aisées, offrant des avantages fiscaux et parafiscaux attrayants et des aides financières et des prêts à taux bonifiés.

2.1.1 L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

créée en 1996 et mise en place en 1997, elle est aujourd'hui représentée à l'échelle nationale à travers ses 53 antennes pour un rôle essentiel : le soutien à l'emploi de jeunes chômeurs porteurs d'idée de projet âgés de (19 à 35-40 ans⁵) par l'aide à la création de micro-entreprises orientées plutôt vers l'artisanat et la TPE pour des montants d'investissements pouvant atteindre 10 millions.

L'ANSEJ offre des aides au financement à travers des crédits accordés par des banques nationales conventionnées, auprès desquelles elle dépose elle-même les dossiers validés des jeunes

⁵ La limite d'âge du candidat peut être portée à 40 ans, si le projet proposé génère au moins trois emplois permanents.

porteurs de projets. Un fond de garantie a également été créé en 1998 afin de donner plus de facilités aux PME pour l'accès au financement. En effet, le financement proposé est à deux modèles : soit un financement mixte, soit un financement triangulaire avec un maximum respectivement de 5 millions DZD (et un apport personnel de 2 %) et de 10 millions DZD (avec un apport personnel de 1 %).

De plus, l'ANSEJ assure la Bonification des taux d'intérêt bancaires, Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre du projet, Franchise de la TVA pour les acquisitions des biens d'équipement et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, l'application du taux réduit de 5% en matière de droit de douanes pour les biens d'équipement importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement et exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises, exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de construction et de l'IBS, de l'IRG, du VF, de la TAP pendant une période de trois années.

L'ANSEJ a aussi un autre rôle de conseil, d'accompagnement et d'assistance financière et technique. Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de l'esprit d'entreprise, l'ANSEJ conclue des conventions avec plusieurs universités pour l'exploitation de potentiel des étudiants en direction de projets innovants et porteurs de développement.

Ainsi, le nombre de projets financés enregistre une augmentation continue où il passe de 7 279 projets en 1998 à 10 000 projets en 2000 et à 6 700 projets en 2004. De 12 000 projets en 2005, le nombre a doublé en 2009 pour atteindre 24 869 projets et a dépassé les 30 000 projets à partir de 2010. Le nombre de projets financés est passé à 42 621 en 2011 et a encore augmenté en 2012 pour atteindre 62 812 projets créant 164 530 nouveaux emplois soit un taux de 2,5 emplois par projet (SAIB MUSETTE, 2014, p21).

3. comment l'ANSEJ a pu contribuer au développement de l'entrepreneuriat en Algérie ?

L'ANSEJ se veut être un dispositif fondé sur une approche économique pour dynamiser les créations d'entreprises en visant l'accompagnement des jeunes chômeurs pour la création et l'extension de micro-entreprises à travers des actions de promotion et de diffusion de l'esprit entrepreneurial, de formation, d'aides

financières et des avantages fiscaux en coordination avec les banques et tous les acteurs concernés sur le plan local et national.

Pour l'année 2015, l'objectif principal est la création de 60000 entreprises ajoutant aux 330000 existantes depuis 1997.

3.1 Le dispositif de l'ANSEJ de création d'entreprise

L'ANSEJ est chargée de contribuer à l'objectif du gouvernement du dynamisme de création d'entreprises en aidant les jeunes entrepreneurs à mettre au point leurs idées d'entreprises à travers son soutien, ses conseils, son aide au financement et l'accompagnement qu'elle offre. Ainsi, l'agence se propose de fournir le soutien moral, financier, et technique aux créateurs d'entreprises et veille à ce que les entreprises créées activent dans des domaines profitables et capables d'assurer la continuité d'emploi et générant des revenus pour les créateurs d'une part et d'autre part, assurer le remboursement des crédits alloués dans les délais.

3.1.1 L'appui financier proposé par l'ANSEJ

L'ANSEJ prévoit deux formules de financement :

- Le financement triangulaire : cette formule est constituée d'un apport personnel de 1 à 2%, d'un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ de 28 à 29% (par le biais du FNSEJ fond national soutien à l'emploi des jeunes) et d'un crédit bancaire à 70% dont les intérêts sont bonifiés totalement par l'ANSEJ, il est garanti par le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque/Crédits Jeunes Promoteurs (FCMGRCJP).

- Le financement mixte : cette formule est constituée d'un apport personnel de 71 à 72% et d'un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ de 28 à 29% du montant d'investissement.

Ainsi, l'apport personnel est passé de 20 à 5 % puis actuellement à 1-2% et la bonification des intérêts des crédits bancaires est passée de 5% à 0% garantis par le (FCMGRCJP).

- Les autres aides financières : Il s'agit des prêts non rémunéré PNR supplémentaires qu'accorde l'ANSEJ aux jeunes promoteurs :

- Un PNR de 500.000 DA destiné aux diplômés de la formation professionnelle, pour l'acquisition des *véhicules ateliers*.
- Un PNR de 500.000 DA pour la prise en charge du *loyer des locaux* destinés à la création d'activités sédentaires.
- Un PNR pouvant aller jusqu'à 1.000.000 DA au profit des diplômés de l'enseignement supérieur pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création de *cabinets groupés*.

- Les avantages fiscaux et parafiscaux : Il s'agit des mêmes avantages fiscaux et parafiscaux soit en phase de *réalisation* ou bien d'*exploitation* et va même à la phase d'*extension* : exonération de la TVA, application de taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les équipements importés ; exonération du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création de l'activité ; exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises. Exonération de l'IRG, de l'IBS et de la TAP (pour une période de 03 ans ou 6 ans pour les zones spécifiques).

3.1.2 La formation entrepreneuriale proposée par l'ANSEJ

L'ANSEJ a fait de la formation des promoteurs une obligation avant le financement de leurs projets. La programmation des sessions et la mise en œuvre de la formation sont gérées localement au niveau de chaque antenne. Le programme de formation des jeunes promoteurs comporte quatre modules: Module création (sur la procédure de création en relation avec l'environnement économique et social); Module marketing ; Module fiscalité et Module planification financière (budget, gestion de la trésorerie, analyse des charges et des produits).

3.1.3 Les mesures destinées à la simplification des procédures administratives

Actuellement, il est possible depuis le site internet de l'ANSEJ (<http://www.ansej.org.dz/>) d'extraire les formulaires d'inscription et avoir toutes les informations sur le dispositif de l'ANSEJ, avoir le «*guide du créateur*» pour s'informer sur les principales étapes de création d'une entreprise et ceci afin de faciliter et simplifier les démarches administratives. De plus, le délai fixé depuis le dépôt du dossier de l'intéressé auprès de l'ANSEJ jusqu'à la phase de financement du projet ne dépasse pas les 21 jours selon les nouvelles mesures.

3.1.4 Les mesures destinées à la levée des contraintes bancaires

Les mesures destinées à la levée des contraintes bancaires portent essentiellement sur la décentralisation du pouvoir de décision relatif à l'octroi de l'accord du crédit bancaire au niveau des CLVF pour assurer une meilleure transparence et fluidité au niveau des processus de traitement des projets ; la suppression de l'hypothèque de biens immeubles par les jeunes promoteurs comme condition à l'octroi de crédits par les banques ; la durée de remboursement du crédit

bancaire ne saurait être inférieure à 8 ans dont trois ans de différé et depuis 2013, une bonification totale des taux d'intérêts bancaires.

3.1.5 Les actions développées pour la promotion de l'esprit d'entreprise

L'ANSEJ organise régulièrement des journées d'études et d'information à travers l'ensemble du territoire nationale en direction des jeunes notamment au niveau des universités, d'instituts et de formation professionnelle pour but d'informer et de sensibiliser les jeunes pendant leur cursus de formation afin de les préparer à s'engager dans la voie de l'entrepreneuriat. Ainsi, des conventions⁶ ont été conclues avec plusieurs universités qui ont permis entre autres la création des maisons de l'entrepreneuriat et la mise en place d'une Licence professionnelle en création d'entreprise. D'autre part, l'ANSEJ organise annuellement plusieurs manifestations comme les salons de l'emploi et les salons des entrepreneurs.

3.1.6 L'accompagnement des jeunes promoteurs

Depuis sa réorganisation en 2007, l'ANSEJ se veut être un dispositif d'accompagnement comme un métier de base à part entière qui se distingue d'une bureaucratie administrative classique (BELLAL, 2004). Ainsi, elle propose un accompagnement à titre gracieux avant et après la création de l'entreprise. En effet, à travers les étapes de création et d'extension de son entreprise, l'entrepreneur bénéficie de : l'assistance, l'accueil et l'information ; des entretiens individuels qui sert à installer une relation entre l'accompagnateur et l'accompagné, à valider les qualifications et les acquis professionnels du promoteur et à l'impliquer dans l'étude du marché et l'évaluation de son projet ; enfin, avec le démarrage de l'entrepreneur en activité, l'ANSEJ lui effectue des visites régulières pour le conseiller afin d'augmenter ses chances de réussite et de développement.

Après avoir passé en revue les différentes évolutions du dispositif et les différents mécanismes d'appui qu'il offre aux entrepreneurs, passons à présent, à l'évaluation chiffrée de son bilan pour voir sa portée sur l'entrepreneuriat en Algérie.

3.2 Le bilan des entreprises créées dans le cadre de l'ANSEJ

⁶ <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/la-maison-de-l%E2%80%99entrepreneuriat>

Depuis l'institution de l'ANSEJ, le nombre de création d'entreprises ne cessent s'accroître, il atteint un seuil de 333 000 micro-entreprises fin 2014 générant plus de 770 000 emplois. En effet le bilan de l'ANSEJ a augmenté de 475% en 4 ans seulement (2011-2014) et a réussi à financer 170.000 projets durant cette période et prévoit à créer 60 000 nouvelle micro-entreprises en 2015⁷.

Nous présentons dans cette partie comment se situe la création d'entreprises dans le cadre de l'ANSEJ afin de déterminer l'effet de son accompagnement sur le nombre des entreprises créées et en tiré ses caractéristiques.

3.2.1 Evolution des créations d'entreprises et d'emplois

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de projets financés⁸ et le nombre d'emplois générés depuis la création de l'ANSEJ jusqu'à la fin de l'année 2013 :

Tableau n°2 : évolution du nombre de créations d'entreprises et d'emploi jusqu'au 2013

	Projets financés	Pourcentage	Taux d'évolution	Emplois prévus	Taux d'évolution
Au 31/12/2007	86 380	30%	-	243 308	-
2008	10 634	4%	-	31 418	-
2009	20 848	7%	96%	57 812	84%
2010	22 641	8%	9%	60 132	4%
2011	42 832	15%	89%	92 682	54%
2012	65 812	23%	54%	129 203	39%
2013	43 039	15%	-35%	96 233	-26%
Total	292 186	100%	-	710 788	-

Sources : établi par l'auteur à partir des données de la direction générale de l'ANSEJ

Bien que l'ANSEJ a été mise en œuvre en 1997, **30%** seulement des projets financés ont été créés dans ses 10 premières années d'exercice (de 1997 à 2007), alors que **70%** ont vu le jour après 2007 où l'année 2012 à elle seule a vu le financement de **23%** des projets existants jusqu'à la fin de 2013.

Cet éveil qu'a connu l'ANSEJ revient à la réorganisation de ses structures en 2007 axée sur la décentralisation du pouvoir de décision et surtout le recentrage des activités de l'Agence autour de

⁷ Toutes les données statistiques de cette partie sont prises directement de la direction générale de l'ANSEJ (division statistiques).

⁸ Nous désignons par le nombre de projets financés le nombre d'entreprises créées.

l'accompagnement, la redynamisation de l'activité du Fonds de garantie, les facilitations de l'accès aux crédits et l'accès aux locaux, la baisse de l'apport personnel et l'augmentation du montant d'investissement, le renforcement de la formation et la mise en place de CLVF impliquant l'ensemble des acteurs et partenaires locaux autour du dispositif.

Dans ce cadre, le nombre de projets créés fait état d'une évolution significative : une évolution de **96%** entre 2008 et 2009, une évolution de **89%** entre 2010 et 2011. Cette évolution diminue à **54%** en 2012 et devient négative en 2013 où le nombre de projets a diminué de 65812 en 2012 à 43039 en 2013. Cette baisse est justifiée par la saturation de certains créneaux à l'image du secteur des transports de voyageurs et de marchandises, et une certaine catégorie de services notamment ceux liés à l'internet et la publicité et la communication.

Dans la même voie, le nombre d'emplois suit la même tendance de l'évolution du nombre de projets financés. Il évolue de **84%** en 2009, **4%** en 2010, **54%** en 2011, **39%** en 2012 et diminue de **26%** en 2013.

Cependant, nous constatons que l'évolution du nombre d'emploi n'est pas aussi spectaculaire comme celle du nombre de projets. Ceci est justifié par le fait que la majorité des entreprises créées sont des micro-entreprises où la moyenne du nombre d'emploi par entreprise que nous pouvons tirer du tableau ci-dessus est entre 2 et 3 employés.

Cet ampleur que connaît l'ANSEJ en termes d'évolution des créations d'entreprises et d'emplois est certes grâce en tout premier lieu à l'évolution du domaine de financement soit en ce qui concerne les facilitations d'accès au financement bancaire ou bien l'offre des prêts non rémunérés PNR.

3.2.2 Taux d'échec et de survie des entreprises créées dans le cadre de l'ANSEJ

Selon les déclarations des responsables de l'ANSEJ, 95% des entreprises créées dans le cadre de ce dispositifs sont des entreprises réussies contre 4% seulement sont défailtantes alors que ce taux était de 3,55% en 2004 et de 2,5% en 2010 et ce avec l'intervention et la redynamisation du Fonds de Garantie. De plus, le taux de remboursement des prêts est passé de 50% en 2010 à 70,40% en 2014.

Ces déclarations sont tout à fait contradictoires avec les estimations de certains chercheurs qui affirment que le taux de

mortalité est de 20 à 25% des entreprises créées dans le cadre de l'ANSEJ où le financement n'est pas la seule raison de cet échec, mais d'autres difficultés sur le terrain qui entravent la pérennité des entreprises. Il s'agit des difficultés de gestion et des insuffisances des études technico-économiques des projets financés.

3.2.3 Structure de financement des entreprises créées

- **Les prêts bancaires** : depuis 2007, tout dossier validé par le CLVF est systématiquement financé par les banques alors qu'auparavant, nombre important de dossiers se trouvaient bloqués au niveau des banques du fait de l'absence de maturation des dossiers et le manque de pertinence.

En effet, le bilan (annexe 1) fait état d'une contribution croissante des banques au financement des projets de l'ANSEJ. Ainsi, **20%** seulement ont été octroyés durant les dix premières années de son existence. Alors que **80%** ont été octroyés durant la période 2008-2013 où l'année 2012 enregistre une performance exceptionnelle avec un montant de 146.750.076.727,20 soit un taux de **26%** du total (**568.477.781.164,55 DA**).

- **Les Prêts Non Rémunérés (PNR)** : Dans la même voie, **86%** des PNR offerts par l'ANSEJ ont été octroyés après l'an 2007 où les trois dernières années ont enregistré une évolution exceptionnelle suite au relèvement du PNR à **29%** ou **28%** du coût d'investissement et l'introduction de trois PNR supplémentaires : à savoir **18%** du total ont été octroyés en 2011; **29%** en 2012 et **21%** en 2013 contre **16%** seulement du total octroyé durant les 10 premières années 1997-2007, **3%** seulement en 2008, **6%** en 2009 et **7%** en 2010.

- **L'apport personnel** : En revanche, l'apport personnel du coût d'investissement diminue d'une façon significative au moment où les PNR et les crédits bancaires augmentent. On enregistre un taux de **7%** en 2011, **8%** en 2012 et **5%** en 2013 du total de **64.792.252.691,98 DA**. Cependant, **46%** de ce total ont été enregistré durant la période 1997-2007 et cela est toujours suite aux mesures prises en 2011 qui indiquent la baisse de l'apport personnel à **1%** ou **2%** du coût d'investissement.

Or, l'Etat prend en charge de plus en plus le financement des projets soit par les PNR ou par la garantie et la facilitation d'accès aux crédits bancaires, alors que l'apport personnel est devenu

marginal et même symbolique notamment dans le cadre de financement triangulaire.

- **Financement mixte et financement triangulaire** : Pour un total de 292186 projets financés depuis la création de l'ANSEJ jusqu'à la fin 2013, **95%** sont inscrit dans le mode de financement triangulaire contre **5%** seulement pour le financement mixte. Cette situation est la même tout au long de cette période où le jeune promoteur opte de plus en plus vers le financement triangulaire : la part de ce dernier est passée de 88% en 2008 à 99% en 2013 comme il est montré dans ce tableau :

Tableau n°4 : Évolution par type de financement

Type de financement	Au 31/12/2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total général
MIXTE	7.208	1.248	1.695	1.000	1.110	837	623	13.721
%	8%	12%	8%	4%	3%	1%	1%	5%
TRIANGULAIRE	79.172	9.386	19.153	21.641	41.722	64.975	42.416	278.465
%	92%	88%	92%	96%	97%	99%	99%	95%
Total général	86.380	10.634	20.848	22.641	42.832	65.812	43.039	292.186

Sources : établi par l'auteur à partir des données de la direction générale de l'ANSEJ

Nous pouvons justifier cette situation par le choix des entrepreneurs du mode de financement où l'apport personnel est faible le plus possible du fait que ces promoteurs sont des jeunes chômeurs, donc, ils n'ont ni le temps ni les sources pour accumuler un apport suffisant pour le choix du mode de financement mixte.

- **Financement Création et Financement Extension** : Malgré l'ANSEJ offre les mêmes services pour les projets extension que ceux de création mais, ils ne représentent que 1% seulement du total des projets financés pour l'année 2012 à savoir : du total de 65812 projets financés, 627 uniquement sont pour extension (générant 1592 emplois) et 65185 sont pour création (générant 127611 emplois). Pour plusieurs chercheurs, cette situation ouvre des questionnements sur le succès des entreprises créées en termes d'expansion et de développement des activités.

- **Niveau d'investissement** : Malgré l'accroissement du seuil d'investissement du 4 à 10 millions depuis 2003, le niveau

d'investissement qui dépasse 5 millions DA ne représente que 14% du total, alors que la part entre 1 million et 2 millions représente 30%, entre 2 et 3 millions 24% comme il est illustré dans le tableau ci-dessus.

Tableau n°5 : niveaux d'investissement au total depuis la création de l'ANSEJ jusqu'à la fin de 2013

Niveau d'investissement (million de DA)	inferieur à 1	1- 2	2-3	3-4	4-5	supérieur à 5	Total
Part	12%	30%	24%	11%	8%	14%	100%

Sources : données de la direction générale de l'ANSEJ

Cette répartition nous enseigne sur le niveau faible du capital des entreprises créées dans le cadre de l'ANSEJ, ce qui laisse la plupart de celles-ci sont des micro-entreprises.

3.2.4 Répartition des entreprises créées par secteurs d'activités

Le tableau suivant représente en détail la répartition des projets financés et du nombre d'emplois par secteur d'activité depuis la création de l'ANSEJ jusqu'au fin 2012 :

Tableau n° 6 : Répartition des projets financés par secteur d'activité depuis la création au 31/12/2012

Secteur	Projets financés	%	Impact Emplois	%
service	73 221	29,39%	179 758	29,25%
transport marchandise	52 870	21,22%	90 647	14,75%
artisanat	30 977	12,43%	96 638	15,72%
agriculture	24 812	9,96%	62 230	10,13%
BTPH	17 401	6,98%	57 759	9,40%
transport voyageurs	17 066	6,85%	40 207	6,54%
industrie	11 513	4,62%	37 910	6,17%
transport frigorifique	10 317	4,14%	19 503	3,17%
profession libérale	5 043	2,02%	11 966	1,95%
maintenance	4 713	1,89%	12 325	2,01%
pêche	750	0,30%	3 749	0,61%
hydraulique	464	0,19%	1 863	0,30%
Total	249 147	100,00%	614 555	100%

Sources : établi par l'auteur à partir des données de la direction générale de l'ANSEJ

Ces données mettent en évidence la prédominance des secteurs de : services (29,39%), transport marchandises (21,22%), l'artisanat (12,43%) et l'agriculture (9,96%). Ces quatre secteurs à eux seuls représentent **73%** du total des projets financés depuis la création de l'ANSEJ jusqu'au fin 2012.

En termes de *nouvelles créations*, le secteur prédominant est secteur des services qui représente **29,39%** (73 221 projets) du total (**249 147** projets) –bien que il connait une évolution à un rythme décroissant expliqué par la saturation de ce secteur- suivi du secteur de transport marchandise avec un taux de **21,22%** (52 870), ensuite, le secteur de l'artisanat avec un taux de **9,96%**. Cependant, le secteur de BTPH et de l'industrie viennent de loin avec des taux de **6,98%** et **4,62%** respectivement.

En terme de *nombre d'emplois*, l'enchaînement reste pratiquement le même. Le secteur de services reste en tête avec un taux de **29,25%** (179 758 emplois) du total (**614 555**), suivi par : l'artisanat avec un taux de **15,72%** (96 638), le transport marchandise avec **14,75%** (90 647), l'agriculture **10,13%** (62 230), BTPH **09,40%** (57 759) et l'industrie avec un taux de **6,17%** (37 910).

Par ailleurs, de cette répartition, il ressort déjà que les secteurs d'activités, telle que l'industrie, profession libérale, maintenance, hydraulique..., nécessitant un niveau de qualification élevée, ne sont pas très prisés par les jeunes porteurs de projets, néanmoins, ils ont tendance à se croître ces dernières années.

Cette répartition est justifiée par le fait que l'ANSEJ est un dispositif orienté plutôt vers l'artisanat et la TPE.

3.3 Les difficultés rencontrées par les jeunes entrepreneurs du dispositif ANSEJ

Cependant, les résultats cités ci-dessus restent au deçà des attentes, de ce qui est réalisés ailleurs et par rapport à l'engouement des jeunes à ce dispositif. Les insuffisances soulevées portent sur les éléments suivants :

3.3.1 Les insuffisances de l'étude technico-économique :

La majorité des entrepreneurs de l'ANSEJ négligent la réalisation d'une étude technico-économique rigoureuse de leur projet notamment, l'aspect technique de leur produit, l'importance de la concurrence et du marché, le choix des fournisseurs et l'étude des circuits de distribution possibles. Ceci, les conduit souvent à

offenser de sérieux problèmes techniques et financiers entravant le démarrage et l'avancement de leurs activités.

3.3.2 Les raisons personnelles : Pour la plupart des entrepreneurs, le recours à l'ANSEJ est pour but d'intégration sociale et d'échapper au chômage, ce qui laisse la plupart de ces entrepreneurs-jeunes- se caractérisent par leur inexpérience, le manque de maturité et du savoir-faire entrepreneurial et l'insuffisance de leurs capacités de gestion d'une entreprise.

3.3.3 Les difficultés de remboursement des crédits : Ces difficultés sont liées aux fluctuations des coûts et la nature de l'activité choisie et à l'environnement de l'entrepreneur. Ces éléments peuvent influencer le processus de production et ainsi sur les capacités de cet entrepreneur à rembourser ses crédits.

3.3.4 Les lourdeurs bureaucratiques : En pratique, les lourdeurs et la largeur des délais dans le traitement des dossiers restent contradictoires aux mesures introduites par l'ANSEJ ce qui engendre une perte de temps et des coûts supplémentaires supportés par l'entrepreneur.

Au fait, il faut attirer l'attention que ces difficultés sont prises en charge par les nouvelles politiques de l'ANSEJ mais, il reste que son appui-qui rend les entrepreneurs de plus en plus dépendants de cet organisme- ne prend pas en compte tous les besoins pour entreprendre. D'où, la nécessité d'améliorer son appui en termes d'accompagnement et mettre l'accent sur la promotion de l'esprit d'entreprise, les comportements, les aptitudes et les attitudes entrepreneuriales chez les jeunes sollicitant son appui.

Conclusion et recommandations

En conclusion de ce travail qui portait sur un des dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat, l'ANSEJ, nous pensons que les bilans et le développement de l'apport de l'ANSEJ sont encourageants bien que l'objectif d'aboutir à la création de 20.000 micro-entreprises par an reste loin des résultats obtenus mais ils présentent des perspectives prometteuses dans la consolidation du tissu économique en Algérie, facilitation d'accéder au financement, la résorption du chômage et la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Cependant, nous pouvons relever plusieurs insuffisances qui empêche avoir un vrai décollage et un dynamisme pérenne de l'entrepreneuriat en Algérie, ce dernier correspond toujours à une demande sociale plutôt qu'économique. Ces insuffisances concernent l'environnement actuel à savoir difficultés d'obtenir un financement;

procédures souvent lourdes ; difficulté d'installation et d'accéder aux fonciers industrielles ; insuffisance et absence d'infrastructures pour l'innovation...etc. dans cette voie, (TEMMAR, 2010, p295) insiste que la stratégie à mettre en œuvre pour une promotion optimale de l'investissement tient d'abord à une transformation du cadre de fonctionnement de l'économie (le système) et une amélioration de l'environnement d'affaires.

En effet, il est aux pouvoirs publics de développer une *politique de l'entrepreneuriat* qui, pour Stevenson et Lundström (2002 et 2005), doit avoir pour but d'augmenter les niveaux de l'activité entrepreneuriale, d'optimiser les capacités d'une entreprise et surtout de développer un environnement propice à l'émergence de nouvelles entreprises. Cette politique couvre six domaines principaux : abaissement des barrières à l'entrée et à la sortie ; promotion de l'entrepreneuriat ; éducation à l'entrepreneuriat ; financement des nouvelles entreprises ; soutien non financier aux entrepreneurs émergents et nouvelles entreprises ; et mesures relatives aux groupes-cible ajoutant un autre élément concernant la recherche, le suivi et l'évaluation de ces politiques (OCDE, 2005).

En d'autres termes, une politique de l'entrepreneuriat doit cibler et comprendre tout le processus entrepreneurial, pendant la phase où l'idée de création prend corps et pendant celle qui précède sa création, aussi bien que pendant les phases de démarrage, de survie et de croissance. Ceci implique de ne se focaliser uniquement sur le seul passage à l'acte d'entreprendre mais d'envisager également les étapes allant de l'éveil entrepreneurial au développement d'un potentiel entrepreneurial, puis à la décision d'entreprendre. Cette perspective permet de résoudre le contraste qui caractérise notre société qui, à la fois valorise l'entrepreneuriat mais qui ne possède pas les compétences, les perceptions, les motivations et le goût de risque nécessaires pour parachever la voie entrepreneuriale.

Bibliographie

1. AKNINE S R., FERFERA MY., *Entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie : une lecture à partir des dispositifs de soutien et d'aide à la création des entreprises*, 2014, revue des sciences économiques et de gestion, 56-78, n°14, Université de Sétif, Algérie.
2. AKNINE SR., *Diffusion de l'esprit d'entreprise à l'aide des dispositifs de soutien aux jeunes entrepreneurs*, colloque international

sous thème « Algérie : cinquante ans d'expériences de développement, état, économie et société », 8, 9 décembre 2012, Alger.

3. AKNINE SR., Les disparités spatiales en matière de création d'entreprises : une application sur quelques territoires en Algérie, 2009, Thèse de doctorat es sciences économiques. Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, Algérie.

4. AYAD A., HABICHOU H., LAKHDARI H., Le rôle des organisations professionnelles dans l'accompagnement des PME en Algérie, octobre 2009, la revue de l'économie & de management, université de Tlemcen, Algérie.

5. Art 23 décret présidentiel n° 10-236 du 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété par le décret présidentiel n°13-03 du 07/01/2013(J.O. n° 2 du 13/01/2013).

6. BELLAL MEBAREK, l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes et la problématique du développement local in, FERGUENE M., Gouvernance locale et développement territorial le cas des pays du sud, 2004. Éd., l'harmattan, France.

7. BENGUERNA M., GUEDJALI A., La formation à la création des entreprises en Algérie : état des lieux et questionnement, colloque international : « création d'entreprises et territoires », 3 et 4 décembre 2006, Tamanrasset, Algérie.

8. BOUHANNA A., TABET AOUEL W., PME /PMI, quel avenir ?, 2010, work paper, université de Tlemcen, Algérie.

9. BOUKHEZER N., SMAHI A., Politiques d'investissement public et leur impact sur l'esprit entrepreneurial: Cas du dispositif ANSEJ, Déc. 2008, Revue Les Cahiers de MECAS N°4, Université de Tlemcen, Algérie.

10. BOUTALEB K., La problématique de la création d'entreprises face aux contraintes socioéconomiques de l'environnement local en Algérie », 03 et 04 décembre 2006, communication au colloque international sur la création d'entreprises et territoires, Tamanrasset, Algérie.

11. BOUYAKOUB A., Entrepreneuriat, territoire et capital humain, 2006, colloque international : création d'entreprise et territoire, Tamanrasset, Algérie.

12. BOUZAR C, Les PME/PMI en Algérie : contraintes, soutien étatique et impact sur l'emploi, 5-6-7 juin 2014, 10ème forum international et 8e école doctorale de l'association tunisienne des économistes, Hammamet, Tunisie.

13. Bulletin d'informations statistiques, ministère de la pme et de l'artisanat, 2009 sur le site : <http://www.pmeart-dz.org>.

14. CAPRON H., Entrepreneuriat et création d'entreprise, 2009, édition boek university, Bruxelles, Belgique.

- 15.** DAOUD S., Les nouvelles stratégies d'intervention vis-à-vis de la pme au Maghreb : cas de l'Algérie 27 au 29 mai 2009, colloque international sur la vulnérabilité des TPE/PME dans un environnement mondialisé, Canada,
- 16.** DAVAL H., DESCHAMPS B., GEINDER S., Proposition d'une grille de lecture des typologies d'entrepreneurs in *Entrepreneuriat et Enseignement : rôles des institutions de formation, programmes, méthodes et outils*, novembre 1999, 1^{er} congrès de l'académie de l'entrepreneuriat, France.
- 17.** Décret n°03-106 du 05 mars 2003 et n°03-289 du 06 septembre 2003, qui modifient et complètent le décret n°98-200 du 09 juin 1998.
- 18.** FIRLAS M., Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes, juin 2012, mémoire de magister en sciences de gestion, université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Algérie.
- 19.** GUECHTOULI W., GUECHTOULI M., L'entrepreneuriat en Algérie : quels enjeux pour quelles réalités ?, 2014, working paper, IPAG Business School, France.
- 20.** IZZRECH, K., DEL GIUDICE, M., & DELLA PERUTA, M. R., Investigating entrepreneurship among Algerian youth: is it a knowledge-intensive factory?, 2013, *Journal of the knowledge economy*, 4(3), P319-329, Spring Science Business Media, New York.
- 21.** KADI M., Relation entre PME et emploi en Algérie : quelle réalité ?, colloque internationale sur l'évaluation des effets des programmes d'investissements et leurs retombés sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique, 11-12 mars 2013, université de Sétif, Algérie.
- 22.** MADOU M. & BOUKRIF M., De l'économie administrée à l'économie de marché : Les PME à l'épreuve de la mise à niveau des entreprises en Algérie, 27 au 29 mai 2009, Communication au colloque international, INRPME-AUF-AIREPME, Canada.
- 23.** MADOU M. et GILLET. A., Crise et mutations du modèle de développement algérien : du gigantisme industriel au développement de la PME-PMI, janvier-mars 2005, *Cahier de recherche travail et emploi* n°101.
- 24.** MELBOUCI, L., Le capital social et le comportement innovateur de l'entrepreneur algérien, octobre 2008, Communication dans un colloque international sur l'entrepreneuriat et la PME, Belgique.
- 25.** MERZOUK F. : PME et compétitivité en Algérie, oct. 2009, *Revue économie et management*, n° 09, Tlemcen.
- 26.** MOUSSAOUI A., BERKANE Y., Développement de la culture entrepreneuriale : contraintes et opportunités pour l'université algérienne, 29, 30 et 31 mai 2014, xxx^{èmes} journées du développement

ATM 2014, éthique, entrepreneuriat et développement, université CADI AYYAD, Marrakech, Maroc.

27. NEMIRI YACI.F, L'état malgré tout ? Acteurs publics et développement, in les cahiers de l'association tiers-monde, 2008, 32^{ème} journées sur le développement, facultés universitaires catholiques de Mons, Belgique.

28. Rapport de la Banque Mondiale, Going Beyond Efficiency, Economy Profile : Algeria, Doing Business, 2015, P8.

29. Rapport du premier recensement économique, 2011. Collections statistiques, n°172. Série statistiques économiques n°69. ONS, 2012.

30. Rapport regional de global entrepreneurship monitor, GEM Moyen Orient et Afrique du Nord 2009, déc. 2010, p63.

31. Rapport du comité international pour le développement des peuples C.I.S.P, alternatives aux difficultés d'insertion économique des jeunes et leurs mises en réalités, guide des organismes et des mécanismes de l'insertion socioprofessionnelle, 2009, p37.

32. Rapport de l'OCDE, Perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat, 2005.

33. Revue de presse de l'union nationale des investisseurs, le 25.11.2014.

34. Revue de presse sur le programme d'appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies d'information et de communication pme ii du 27-31 mai 2012.

35. SAIB MUSETTE M., Les politiques de l'emploi et les programmes actif du marché du travail en Algérie, 2014, work paper pour la fondation européenne pour la formation ETF.

36. SI LEKHAL K, le financement des PME en Algérie : difficultés et perspectives, décembre 2012, revue des recherches économiques et managériale, n° 12, université de Biskra, Algérie.

37. TEMMAR HA., La transition de l'économie émergente : références théoriques, stratégies et politiques, 2010, Éd. OPU, Alger.

38. TOUNES A.; ASSALA K., Influences culturelles sur des comportements managériaux d'entrepreneurs algériens, 2008, 5^{ème} congrès international de l'académie de l'entrepreneuriat, , sherbrooke, Canada.

39. VERSTREATE T., FAYOLLE A., Paradigmes et entrepreneuriat, 2005, revue de l'entrepreneuriat, vol 4, n1, p 33-52, France.

40. <http://français.doingbusiness.org/rankings>: consulté en février 2015.

41. <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/la-maison-de-1%E2%80%99entrepreneuriat>